

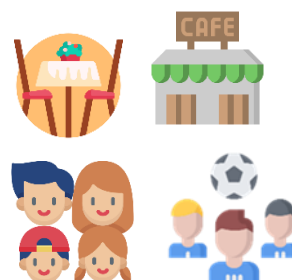
Le déconfinement dans les institutions en Wallonie

- suite du document réalisé le 26/05 -

La ministre de la Santé a écrit une lettre
aux directeurs et directrices des institutions.
Cette lettre parle du déconfinement
dans les institutions en Wallonie.



En Belgique, tout le monde peut se déconfiner.
On peut recommencer presque toutes les activités.
On peut recommencer à voir des autres personnes.



Les personnes avec un handicap ont le droit
d'être déconfinées comme tout le monde.



Les personnes avec un handicap ont aussi
le droit de recommencer leurs activités.
Les personnes avec un handicap ont aussi
le droit de revoir d'autres personnes.



C'est parfois compliqué d'organiser le déconfinement.
Mais c'est très important.
Il y a des règles
pour le déconfinement dans les institutions.
Il faut respecter ces règles.



Les directeurs et directrices des institutions doivent demander l'avis des personnes qui habitent dans l'institution.



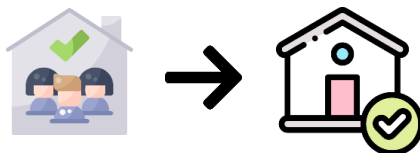
Ils doivent aussi demander l'avis des familles. Il faut prendre les décisions tous ensemble.

La ministre de la Santé demande que les institutions s'organisent **le plus vite possible** :

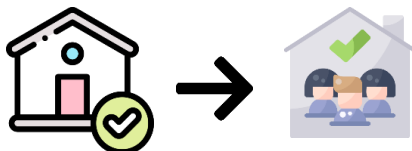
- pour qu'il y ait des visites des familles



- pour que les personnes puissent retourner dans leur famille



- pour que les personnes qui étaient dans leur famille pendant le confinement puissent revenir dans l'institution



- pour que de nouvelles personnes puissent rentrer dans l'institution.



Il faut toujours respecter les règles de sécurité même si on est déconfiné.

